

DELIBERATION SUR LE COMPTE DE GESTION 2016
--

Séance ordinaire du vendredi 10 mars 2017

Nombre de membres en exercice	9
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	9

VOTES
Pour : 9
Contre : 0

Abstention(s)

Date de convocation : mercredi 1 mars 2017

2017/006

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. GAUVRIT Jean-Christophe

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à TREZIERIS le 10/03/2017

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

CHIVA François, CHIVA Nadine, FAURE Robert, LOUVET Marc, MORLEY Rose, RAMOS Cécile, RICHOU David, SANDRES Mireille,
GAUVRIT Jean-Christophe

Acte rendu exécutoire *17.03.17*
 après dépôt en Sous Préfecture le *16.03.17*
 Notification du

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
 DE LIMOUX LE

16 MARS 2017

